

COMMUNE DE FRASNE
MAIRIE
22 RUE DE LA GARE
25560 FRASNE

Objet: Mise en place du dispositif d'aide aux salariés, « Ticket mobilité » à 30 euros par mois.

Madame, Monsieur,

Les déplacements domicile-travail se font essentiellement en voiture, qui reste le moyen privilégié de transport dans notre région.

Près de 9 actifs sur 10, selon l'INSEE, sont concernés et utilisent donc leur voiture, le plus souvent de façon individuelle et à leurs frais, sans pouvoir bénéficier de ce fait de la législation qui permet aux employeurs de participer aux frais de déplacements de leurs salariés, comme ça l'est pour les déplacements en train, car, vélo.

En 2019, les communes ne disposant d'aucune offre de transport représentent encore 22% du territoire régional.

La hausse du prix des carburants, notamment, peut peser lourdement dans le budget des salariés concernés par de longs déplacements domicile-travail.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, qui agit au quotidien pour favoriser la « mobilité partout et pour tous », propose d'apporter **une aide financière aux employeurs du public et du privé, pour la mobilité de leurs salariés dépendants de leur voiture, pour effectuer leurs déplacements domicile-travail.**

C'est le sens de la création du « **ticket mobilité** » à 30 euros par mois, fruit des discussions menées conjointement avec les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales.

Ce dispositif vise particulièrement les salariés des territoires où l'offre de transport en commun est inexistante ou peu fournie et qui parcourent plus de 30 km (60 km aller-retour) pour leur trajet domicile-travail*. Cette démarche est basée **sur le volontariat des employeurs et la contractualisation avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.**

Le « ticket mobilité » est **une aide mensuelle, individuelle, à hauteur de 30 euros**, versée aux salariés par l'employeur.

En finançant pour moitié le coût de chaque « ticket mobilité », la Région Bourgogne-Franche-Comté soutient concrètement le pouvoir d'achat de salariés obligés d'utiliser leurs voitures pour leur déplacement domicile-travail, en l'absence de transport collectif.

Nous avons conçu cette mesure comme un coup de pouce transitoire le temps que des solutions pour l'amélioration de mobilités plus durables soient mises en place.

En nous adressant directement à vous, nous formons le souhait que ce dispositif rencontre de votre part une réponse favorable.

Se déplacer doit rester une liberté, un moyen de travailler, pas une contrainte.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à cette nouvelle mesure. Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie-Guite Dufay

Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté

Michel Neugnot

Premier Vice-Président
de la Région Bourgogne-Franche-Comté

*L'ensemble des conditions d'éligibilité et de mise en œuvre est décrite dans le mode d'emploi ci-joint